

# Remarques sur le financement

## 1. Selon document Séance Plénière du 11 octobre 2021 de la Région Aquitaine

De ce document, § 3 et §4, on peut dresser le tableau suivant.

Nota : les chiffres sont arrondis pour simplicité car variant quelque peu entre différents documents

		Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Etat	Europe	Total
Bordeaux Toulouse		1,1	3	4,1	2	10,3
	Reste à charge	0,8	2,1			
	Fiscalité additionnelle	0,3	0,9			1,2
Bordeaux-Dax-Toulouse		2,5	3,1	5,6	2,9	14,3
	Reste à charge	1,7	2,2			
	Fiscalité additionnelle	0,8	0,93			1,73

La fiscalité additionnelle, issue des TSE et TSB, est, à la date de ce document, estimée à 30% et destinée à abonder la quote-part de financement des collectivités territoriales.

Ces chiffres sont en conformité avec le Plan de financement GPSO du Préfet Guyot.

## 2. Selon document Séance Plénière du lundi 7 février 2022 de la Région Aquitaine

Il manque 225,6 M€ et la Région s'engage à faire l'avance temporaire de ce montant, ce qui correspond à une annuité de 5,64 M€ sur une durée de 40 ans !

La nouvelle donne en Nouvelle Aquitaine est donc la suivante pour la totalité du projet.

Bordeaux-Dax-Toulouse								
		Nouvelle Aquitaine			Occitanie	Etat	Europe	Total
		Conseil Région	Autres Collectivités	Toute la Région				
Plan de financement initial		0,71	1,732	2,5	3,1	5,6	2,9	14,3
Défection de certaines Collectivités		0,71	1,51	2,2				
Avance Région		0,936	1,732	2,5	3,1	5,6	2,9	14,3
Fiscalité additionnelle				0,8	0,93			1,73

La Région Nouvelle-Aquitaine a obtenu du Premier Ministre la garantie que les « bonnes fortunes potentielles » redistribuables aux collectivités de Nouvelle-Aquitaine puissent lui être attribuées de façon prioritaire, jusqu'à remboursement des annuités complémentaires qu'elle aura dû consentir.

### 3. La fiscalité additionnelle

Dans [l'amendement n°II-3548](#) de novembre 2021 seule une TSE est décrite et mentionne un montant annuel de 24 millions d'euros.

Remarquons tout de suite que pour satisfaire les besoins « fiscalité additionnelle » du tableau précédent, évaluée à 1.73 Md€ dans le cas de l'ensemble Bordeaux-Dax-Toulouse il faudrait attendre un peu plus de 70 ans afin de compléter ce besoin en fiscalité additionnelle

Quand on estime à environ 72 ans la complétion de la fiscalité additionnelle à partir de la TSE supposée permettre de collecter 24 M€ annuels par la TSE on peut se poser la question du retour sur bonne fortune.

Cela peut expliquer que cette TSE soit obligée d'appeler une consœur TSB en attendant plusieurs autres.

N'oublions pas ce que nous a enseigné la Société du grand paris Express.

## **4.L'histoire n'est pas terminée**

### **4.1. Actualisation des prix**

Les chiffres indiqués par le Préfet Guyot sont des estimations en euros courants mais ne sont peut-être pas ceux du budget définitif lorsque le Maître d'ouvrage aura été nommé.

SNCF, supposé être ce Maître d'ouvrage dans la note du Préfet Guyot, ne « s'engagera » qu'une fois établis les Avant-Projets Détaillés (voir §4).

Donc attendons les prix définitifs.

### **4.2. Maîtrise d'ouvrage**

SNCF ou EPL, car dans la séance plénière du 11 octobre 2021, la Région avait précisé que : » Cet EPL peut également avoir pour mission de concevoir et d'exploiter ces infrastructures : cette faculté sera déterminée par l'ordonnance de création de cet établissement ».

### **4.3. A quand l'apparition d'une entité privée dans l'EPL**